



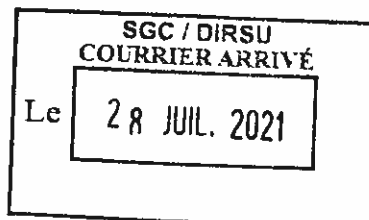
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

### Session Ordinaire du 19 Juillet 2021

Délégation affichée

Le 28 JUIL. 2021



Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 03

Procurations(s) : 08

N° d'ordre : 48/2021

**Domaine d'intervention : 9.1/ Autres domaines de compétence des communes**

L'an deux mil vingt et un le Lundi dix-neuf du mois de Juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf Juillet 2021, s'est réuni à huis clos dans le salon d'honneur de l'hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur ATALLAH André.

La convocation a été affichée en Mairie, le 12 Juillet 2021.

**PRESENTS :** M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme. RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire ; M. CARRIERE Pierre, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; M. TABAR Patrice ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; Mme LACROIX Jénia ; M. REJON Philippe ; M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean- François , Mme MONGE Dunia: **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme. PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire (procurations données à Mme LESTIN Léna), Mme JEREMIE Marie-louise (procurations données à M. FARIAL Harold), Mme RENE-GABRIEL Murielle (procurations données à M. TABAR Patrice), M. PERAIN Franck (procurations données à M. FARIAL Harold), M. ISSA Jean-François (procurations données à Mme OTTO Julie), Mme PENCHARD Marie-Luce (procurations données à M. PROCIDA Robert), M. EUGENE-SALZEDO Willy (procurations données à Mme MONGE Dunia), Mme GAUTHIERIOT Franciane (procurations données à M. BROLIRON Jean-François) : **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS :** Mme. LAQUITAINE Liliane ; M. GEOFFROY Luidji ; Mme GUILLAUME Myriam, **Conseillers Municipaux.**

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION COMPLETANT LES DISPOSITIONS LIEES AUX TARIFS DE  
STATIONNEMENT SUR VOIRIE**



## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, la Ville a repris le stationnement payant en régie municipale et par délibération N°12/2021 du 24 Février 2021 le Conseil Municipal a fixé les tarifs du stationnement sur voirie.

Il demande à ses collègues de compléter cette délibération par les dispositions suivantes :

- Les socio-professionnels acquitteront une redevance annuelle fixée à quatre cent cinquante euros (450,00 €) et ainsi ils bénéficieront d'un macaron leur permettant de stationner dans le périmètre payant. La catégorie des socio-professionnels éligible au présent dispositif sera règlementée par arrêté du Maire
- Monsieur le Maire est autorisé à réglementer par arrêté le stationnement gratuit autour d'évènements exceptionnels (fête des mères, fête de fin d'année, quinzaine commerciale, etc....).

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU la délibération N° 12/2021 du conseil municipal en date du 24 Février 2021 fixant les tarifs du stationnement sur voirie

#### DECIDE A LA MAJORITE

#### SOIT 24 VOIX DONT 05 PROCURATIONS

(Mme. PETRO Sonia, Mme JEREMIE Marie-louise, Mme RENE-GABRIEL Murielle, M. PERAIN Franck , M. ISSA Jean-François)

06 ABSTENTIONS : Mme PENCHARD Marie-Luce , M. EUGENE-SALZEDO Willy , M. PROCIDA Robert, Mme GAUTHIERIOT Franciane, M. BROLIRON Jean-François, Mme MONGE Dunia.

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : D'ENTERINER les nouvelles dispositions relatives au stationnement payant à savoir :

- Les socio-professionnels acquitteront une redevance annuelle fixée à quatre cent cinquante euros (450,00 €) et ainsi ils bénéficieront d'un macaron leur permettant de stationner dans le périmètre payant par arrêté. La catégorie des socio-professionnels éligible au présent dispositif sera règlementée par arrêté du Maire.
- Monsieur le Maire est autorisé à réglementer par arrêté le stationnement gratuit autour d'évènements exceptionnels (fête des mères, fête de fin d'année, quinzaine commerciale, etc....).

**ARTICLE 2** : D'AUTORISER Monsieur le maire à appliquer les nouvelles dispositions relatives au stationnement payant :

- Les socio-professionnels acquitteront une redevance annuelle fixée à quatre cent cinquante euros (450,00 €) et ainsi ils bénéficieront d'un macaron leur permettant de stationner dans le périmètre payant.
- Monsieur le Maire est autorisé à réglementer par arrêté le stationnement gratuit autour d'évènements exceptionnels (fête des mères, fête de fin d'année, quinzaine commerciale, etc....).



Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 28 JUIL. 2021

L'affichage et/ou la publication le 28 JUIL. 2021

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le 28 JUIL. 2021

Fait à Basse-Terre le

27 JUIL. 2021  
27 JUIL. 2021

Le Maire

André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH



